

L'Institut Neo est un centre de formation privé de langues et cultures né d'une collaboration et d'un désir commun de rompre avec les méthodes d'enseignement traditionnelles. D'où le nom de Neo qui, en grec, signifie nouveau.

Notre particularité est notre approche personnalisée et notre éthique respectueuse de l'apprenant : nous nous adaptons entièrement à vos disponibilités et à vos besoins.

L'Institut Neo vise à offrir un service de haute qualité, autant professionnelle qu'humaine, afin que vous atteigniez vos objectifs d'apprentissage de manière effective, tout en accordant une place importante à la culture liée à la langue.

Méthode d'apprentissage

Les cours sont privés et se font à votre rythme, selon vos disponibilités et vos envies. Le professeur s'adapte à vos besoins et choisit la méthode d'apprentissage (méthode directe, communicative, approche par tâches, etc.) selon l'objectif et les capacités de l'apprenant. Si vous souhaitez travailler avec une méthodologie en particulier, vous invitons à vous renseigner.

Lieu des cours

L'Institut Neo ne dispose pas de salles de cours conventionnelles, ce qui nous permet d'offrir des tarifs intéressants. De cette manière, nos professeurs se déplacent chez vous ou sur votre lieu de travail. Les cours peuvent aussi avoir lieu dans un café ou dans un endroit plus calme en centre-ville. Les frais de déplacement en Ville de Genève sont inclus dans le prix de l'abonnement. En dehors, un supplément de 10 CHF s'y ajoute et seront comptabilisés par cours (non par séances).

L'Institut Neo propose des cours seulement dans le canton de Genève.

Horaire des cours et annulations

Les cours se déroulent selon vos horaires. Vous définissez le jour et l'heure des cours.

Un cours peut toujours être reporté ou annulé à condition que le formateur soit prévenu 24h avant le cours. Autrement, le cours sera facturé.

En ce qui concerne les cours avec plusieurs participants (abonnements de groupe), le groupe est considéré comme une unité. Ainsi, si le cours a lieu il est comptabilisé, indépendamment du nombre de participants. Il appartient donc aux participants de s'organiser pour les horaires et annulations des cours.

Matériaux

Tous les documents nécessaires pour le cours sont fournis par l'Institut : les différents documents, photocopies, vidéos, ainsi que les compréhensions orales. Si l'apprenant le souhaite, nous pouvons travailler avec un livre (acquis par ses propres moyens).

L'apprenant ne sera dans aucun cas obligé d'acheter un manuel pour suivre le cours. L'Institut n'est pas responsable de fournir des livres pour les cours.

Changement de formateur et de langue

A la demande de l'apprenant, il est possible de changer de formateur dans le courant de l'année. Vous pouvez également employer le même abonnement pour plusieurs langues ou changer de langue au cours de l'année. Il est aussi possible de travailler avec deux formateurs en même temps, si vous souhaitez pratiquer différents accents et méthodes, ou pour une question de disponibilités.

Inscription et contrat

Pour que l'inscription soit effective, vous devez envoyer l'inscription dûment remplie avant le premier cours. Si celui-ci n'est pas satisfaisant, vous pouvez annuler le contrat dans les 24 heures qui suivent (en tout cas, les frais d'inscription sont toujours exigées). Dans le cas contraire, le contrat est valide et le paiement dû. Une fois le contrat est validé aucun remboursement n'est possible.

Durée des cours

La durée des cours dépend des objectifs et des disponibilités de l'apprenant. Les cours sont comptabilisés en séances de 45 minutes, mais un cours peut durer plus d'une séance. À l'exception de la première séance qui est obligatoirement de 45 minutes.

45 minutes = 1 séance

60 minutes = 1.33 séances

90 minutes = 2 séances

Abonnements des cours

L'abonnement par séances échoit 24 mois après l'inscription aux cours ou du renouvellement du contrat (sauf accord avec la Direction).

Tous les abonnements de l'Institut Neo incluent les frais de matériel (voir *matériaux*) et les frais de déplacement (voir *lieu de cours*).

Les éventuelles offres et promotions ponctuelles sont soumises aux mêmes conditions que les autres abonnements, sauf indication explicite.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 75 CHF et seront ajoutés à la première facture. Pour les cours de groupe, ils ne seront comptabilisés qu'une seule fois, indépendamment du nombre d'apprenants. En cas d'annulation du contrat, les frais d'inscription sont toujours dus.

Cours en groupe

L'Institut Neo propose également des cours privés en groupe. Par contre, le groupe doit être organisé par les apprenants. L'Institut décline toute responsabilité pour l'organisation des groupes. L'Institut ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels problèmes survenus entre les participants. Si un apprenant quitte le cours avant la fin, aucun

remboursement n'est possible. Le groupe est considéré comme une unité ; si le cours a lieu il est comptabilisé, indépendamment du nombre de participants. Il appartient aux participants de s'organiser pour les horaires et annulations des cours.

Païement et rappels

Le paiement de la totalité de l'abonnement est dû avant la date d'échéance indiquée sur la facture. Une fois ce délai passé, un rappel est émis. L'Institut Neo se réserve le droit d'ajouter une majoration de 20 CHF par rappel. Si le paiement reste dû, une mise en demeure ou d'autres procédures juridiques seront établies. Les frais de ces procédures sont à la charge du débiteur. Si le paiement des cours n'est pas effectué après le premier rappel, l'Institut se réserve également le droit de suspendre les cours. Dans ce cas, la facture sera toujours due.

Renouvellement

Une fois le nombre de séances du contrat est arrivé à échéance, l'abonnement est renouvelé automatiquement avec les mêmes conditions et tarifs si les cours continuent. Si vous ne souhaitez pas renouveler le contrat, il vous appartient d'avertir la Direction (par email ou par courrier postal). Si vous souhaitez continuer les cours, mais modifier le type d'abonnement, vous devez également contacter la Direction par écrit avant le renouvellement.

La Direction se réserve le droit de rompre le contrat si les conditions ne sont pas respectées.

Genève 01.05.2018